



## Processus de certification préalable à l'exécution des travaux au point de raccordement

### Premier préalable : Norme CSA -Z462

La CMEQ a conclu un partenariat avec l'entreprise Intervention Prévention, une firme spécialisée dans le domaine de la formation en santé et sécurité du travail, pour rendre disponible d'ici le 24 mai, la formation sur la norme CSA-Z462 Travailler hors tension laquelle est un des deux préalables à l'accréditation exigée par Hydro-Québec pour les interventions au point de raccordement. Toute personne désirant s'acquitter du premier préalable et obtenir son accréditation à la norme CSA-Z462 peut dès maintenant s'inscrire à la formation Travaux hors tension en prévente. Elle obtiendra un hyperlien dès que la formation sera disponible, et ce sans autre démarche.

[Préinscription Formation hors tension ici](#)

### À propos de la formation sur la Norme CSA-Z462

La formation sur la norme CSA-Z462 Travailler hors tension est enregistrée. Elle sera donc accessible 24/7 au coût de 35 \$ par participant. Il s'agit d'une formation d'une durée d'environ 6 heures. Les questions de compréhens-

sion à choix multiples sont intégrées à la formation. Le participant peut suspendre le visionnement et y revenir plus tard. La formation devra avoir été complétée dans un délai maximal de 3 mois. Une fois terminée, le participant pourra télécharger son certificat.

Toute formation sur la norme CSA-Z462 offerte sur le marché est reconnue comme préalable.

[Préinscription Formation hors tension ici](#)

### Pour qui la formation sur la norme CSA-Z462?

Obtenir l'accréditation à la norme CSA-Z462 est un préalable pour tout compagnon électricien<sup>1</sup> appelé à faire des travaux au point de raccordement dans le cas des branchements aériens de 200 ampères ou moins à la tension 120/240 volts.

Cette même accréditation est aussi requise pour le travailleur qui accompagnera à titre d'observateur le compagnon qui exécutera les travaux. Ce deuxième travailleur peut être un apprenti électricien ou un compagnon électricien.

### Deuxième préalable : Formation de Norda Stelo

Une fois accrédité à la norme CSA-Z462, le compagnon électricien devra suivre la formation sur la méthode de travail au joint de branchement développée par Norda Stelo. Cette seconde formation d'une durée approximative de 3 heures sera disponible au début du mois de juin et sera, elle aussi, disponible 24/7.

Les modalités entourant cette deuxième formation seront communiquées d'ici peu.

### Quoi faire en attendant d'être certifié

D'ici à ce que la formation sur la méthode de travail pour les interventions au point de raccordement soit disponible, et ce, tant que cette formation n'est pas réussie par le travailleur, rappelons que les maîtres électriciens doivent planifier des travaux conjoints avec Hydro-Québec et s'abstenir de les exécuter sous tension. ■

<sup>1</sup> Précisons qu'afin d'être accrédité et ultimement exécuter les travaux, le travailleur devra détenir un certificat de compétence compagnon électricien (CCQ) ou un certificat de qualification compagnon électricien (Emploi-Québec) et avoir suivi une formation sur les risques électriques (CAN/CSA-Z462).

Informel est un instrument d'information et de vulgarisation. Son contenu ne saurait en aucune façon être interprété comme étant un exposé complet émis par la CMEQ ou ses représentants sur les points de droit ou autres qui y sont discutés. Prière de vous référer aux documents cités s'il y a lieu ou de communiquer directement avec la CMEQ pour de plus amples informations. Reproduction partielle permise avec mention de la source, et faire suivre la publication à la CMEQ.

## Piscines - Aide-mémoire

Cette année encore la demande pour l'installation de piscines et de spas ne semble pas vouloir ralentir. Nous vous avons préparé un aide-mémoire sur les principales règles à suivre et fourni également les principales illustrations afin de faciliter votre travail et de vous assurer d'être conforme au *Code de construction du Québec, Chapitre V – Électricité 2018 (Code)*.

### 68-000 Piscines

» Comprend également les piscines creusées, hors-terre, remisables, baignoires hydromassage, cuve à relaxation et à remous (spas), jeux d'eau, pataugeuses et bassins décoratifs.

### 68-054 Câblage aérien

» Aucun câblage n'est permis au-dessus d'une piscine sauf si à plus de 5 m (0-750 V) et  
 » 7,5 m (moyenne tension jusqu'à 50 kV max.)

### 68-056 Câblage souterrain

» Aucun câblage souterrain à moins de 1 m des parois sauf si câblage protégé par disjoncteur différentiel de classe A (DDFT) et autres exigences selon les tableaux 53 et 61 du Code.

### 68-058 Continuité des masses

» La mise à la terre de toutes les pièces métalliques (structures, treillis béton, clôture, etc.) à moins de 1,5 m des parois de la piscine doit être réalisée avec un conducteur #6 Cu, interrelié et raccordé à la continuité des masses (CDM) du panneau de distribution (cabanon ou maison) qui alimente les appareillages de la piscine.

» Structure de la piscine mise à la terre (en 4 points - voir la figure 68-3 Guide CCE 2015).

» Conducteur de cuivre # 6 AWG sauf si permis et protégé mécaniquement (tableau 16-A).

» Utiliser des cosses approuvées pour les joints.

### 68-064 Prises de courant

» Interdit à moins de 1,5 m des parois de la piscine.

» Doit être DDFT (le

dispositif DDFT doit être à plus de 3 m).

» Doit être munie d'un couvercle service intense (permettant la protection de la prise et de la fiche).

### 68-066 Luminaire ou éclairage

» Doit être protégé par un DDFT (voir les autres règles à l'article 68-066 du Code).

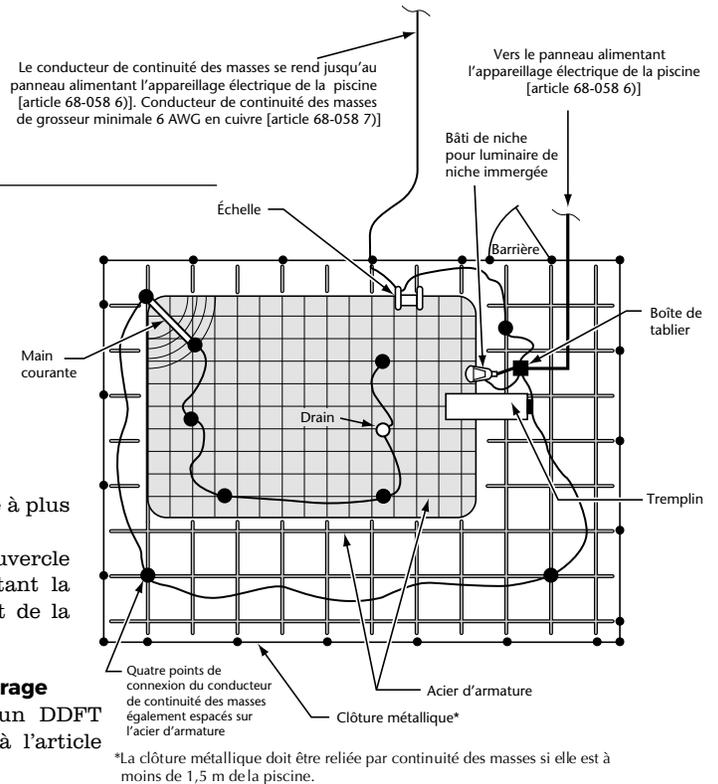
### 68-068 DDFT (classe A)

» Classe A : détecte un courant de fuite à la terre de 5 mA en moins de 25 msec.

» Peut être placé sur une artère ou une dérivation.

» Le disjoncteur ou dispositif DDFT doit être placé à plus de 3 m des parois de la piscine.

» Requis pour tout appareillage électrique immergé dans l'eau ou placé à moins de 3 m des parois de la piscine sauf s'ils sont convenablement séparés par une barrière permanente.



\*La clôture métallique doit être reliée par continuité des masses si elle est à moins de 1,5 m de la piscine.

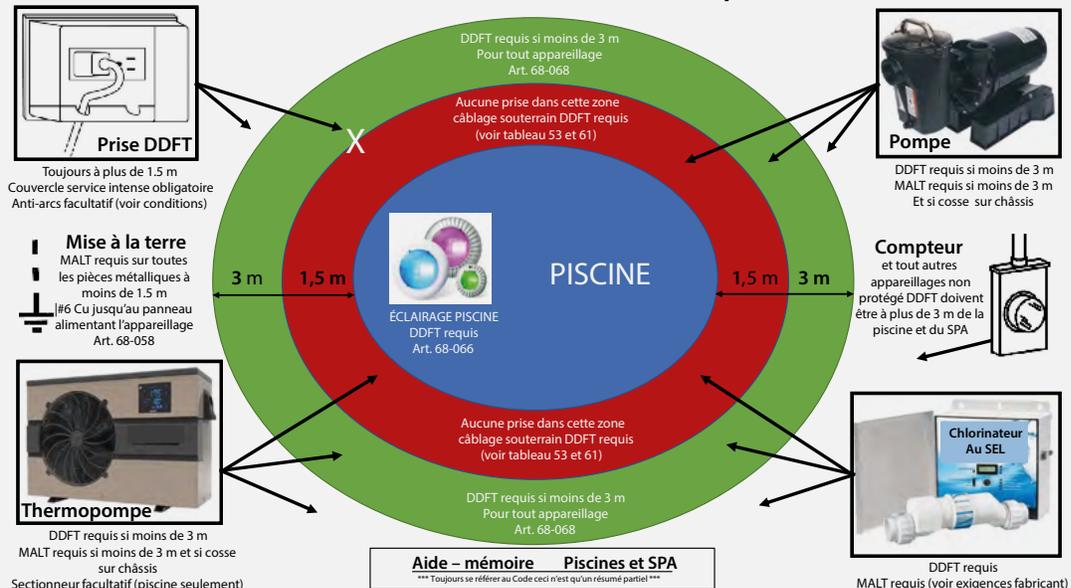
Figure 68-2 du Code - Liaison à la terre par continuité des masses

» Requis pour tous les SPA; (peut être placé à l'intérieur ou à l'extérieur dans un panneau 3R).

» Requis pour toutes les prises extérieures et dans l'environnement de la piscine.

N'oubliez pas que les exigences du Code ne représentent que le minimum pour qu'une installation électrique soit sécuritaire. Il est donc permis et encouragé de faire mieux que le Code. Dans le cas des piscines et des spas, c'est particulièrement vrai puisque la sécurité des personnes est directement liée à la qualité de votre installation. La CMEQ vous souhaite un bel été et beaucoup d'installations! ■

Figure 68-3 du Guide CCE 2015 \*\* Ceci n'est qu'un résumé - toujours se référer au Code avant de réaliser une installation électrique\*\*



Aide - mémoire Piscines et SPA

\*\*\* Toujours se référer au Code ceci n'est qu'un résumé partiel \*\*\*

## Vérification de l'absence de tension Et le test de l'appareil de mesure?

Lors de l'établissement d'une situation de travail sans danger électrique (ESTSDE), les normes CSA Z462-21 et NFPA 70E-21 exigent à leurs articles 4.2.5 paragraphe g) et 120.5 paragraphe (7), respectivement, qu'une vérification de l'absence de tension<sup>1</sup> (VAT) soit effectuée. Ces articles précisent la méthodologie de la prise de lecture, les caractéristiques des appareils de mesure et leur entretien.

La méthodologie comprend la vérification du fonctionnement de l'appareil, en trois étapes :

1. Mesure de tension sur une source d'essai connue pour confirmer le bon fonctionnement de l'appareil
2. Mesure de tension sur les pièces concernées par l'ESTSDE
3. Une autre mesure de tension sur la même source d'essai, pour s'assurer que l'appareil de mesure fonctionne toujours, confirmant que le test d'absence de tension est valide

Pour des raisons de non-disponibilité de sources d'essai, ou par économie de temps, les 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> étapes sont souvent mises de côté.

### Quelle doit être la tension de la source d'essai de l'appareil de mesure?

Il existe deux écoles de pensée.

1. La tension de la source d'essai devrait être la même que celle à mesurer pour l'ESTSDE. Cette philosophie limite grandement sa disponibilité, en plus d'amener un plus grand risque de choc et d'éclat d'arc uniquement pour vérifier l'appareil de mesure. Si la tension à mesurer pour l'ESTSDE est de 600 V, nous devrions avoir à portée de main une autre source d'essai à 600 V, souvent plus éloignée et plus risquée que de tester l'appareil de mesure sur une prise à 120 V.
2. La tension de la source d'essai peut être plus basse que celle à mesurer pour l'ESTSDE, indiquant que l'appareil est capable de lire une tension et une absence de tension, par exemple, 120 V (tension d'essai) au lieu de 600 V.

Malgré l'inconvénient de l'écart entre la tension d'essai et celle à mesurer pour l'ESTSE, la 2<sup>e</sup> philosophie semble être de plus en plus utilisée, compte tenu de l'avantage du plus faible risque de blessures.

### Les appareils portatifs

Pour les appareils de mesure portatifs, tels les multimètres, bien que le test à 120 V à partir d'une prise de courant soit fréquemment utilisé, il existe maintenant des blocs d'alimentation portatifs à piles, qui génèrent une tension pouvant aller jusqu'à 240 V CA et CC. Le test de l'appareil de mesure ne consiste qu'à brancher les deux sondes directement dans ce petit bloc autonome pour faire ses deux tests de tension. Un exemple de cet appareil est le Fluke PRV240<sup>2</sup> « Proving Unit ».

### Et les appareils de mesure permanents?

Les appareils de mesure de VAT permanents montés directement sur l'appareillage électrique doivent être conçus spécifiquement à cet effet, avec tous les dispositifs de sécurité associés à la validité d'une absence de tension. De plus, ils doivent être installés et entretenus rigoureusement selon les instructions du fabricant.

Les voltmètres ou les bornes de prises de tension habituellement montés directement sur l'appareillage électrique, ne constituent pas une VAT. Seul un dispositif appelé « appareil de VAT » conçu et installé à cet effet peut assurer d'une absence de tension, sinon, la VAT doit être effectuée avec un appareil de mesure portatif, avec les risques supplémentaires que cela implique, les procédures et ÉPI qui sont requis.

### Pourquoi les appareils de mesure de VAT montés directement sur l'appareillage électrique sont-ils différents des autres voltmètres ou bornes de prises de tension?

Les appareils de VAT doivent être homologués UL 1436, intégrant une circuiterie spéciale qui fait en sorte que toute défectuosité sur la continuité ou court-circuit des sondes de lecture ou de la filerie, signalerait un problème.

Tout comme s'il y a présence de tension (> 3 V), lors d'une défectuosité du système, une lumière rouge s'allumerait, signifiant que la VAT a échoué.

Pour effectuer une VAT sur ces appareils, en appuyant sur un bouton, une auto-vérification de tout son système est enclenchée, puis un test de mesure de tension avant/après est effectué à partir d'une source de tension indépendante. Après ce test, une lumière verte indique que le système fonctionne normalement et confirme l'absence de tension.

Étant donné l'importance d'effectuer une VAT valide afin d'obtenir une situation de travail sans danger électrique, l'entrepreneur électricien devra suivre toutes les exigences des normes CSA Z462-21 ou NFPA 70E-21 aux articles 4.2 et 120.2 respectivement. ■

<sup>1</sup> Le terme « absence de tension » (*absence of voltage*) a été ajouté aux appareils portatifs dans les éditions 2021 des articles 4.2.5 g) et 120.5 (7) des normes CSA Z462-21 (édition anglaise seulement, la française n'étant pas encore disponible) et NFPA 70E-21, respectivement.

<sup>2</sup> Fluke, [https://www.itm.com/product/fluke-prv240-proving-unit?gclid=CjwKCAjwu5CDBhB9EjwA0w6sLYnEsm-c9jdxrl6IUUsOpOSwHTj3TpjHkaTA7m8-w8n-os9IMW5PRoCjpgQAvD\\_BwE](https://www.itm.com/product/fluke-prv240-proving-unit?gclid=CjwKCAjwu5CDBhB9EjwA0w6sLYnEsm-c9jdxrl6IUUsOpOSwHTj3TpjHkaTA7m8-w8n-os9IMW5PRoCjpgQAvD_BwE)

## Branchements souterrains - Île de Montréal

À la suite de la mise à jour du Livre bleu du 1<sup>er</sup> février 2021, des enjeux ont été soulevés quant à l'application sur l'île de Montréal de l'article 3.4.2.2 *Entrée des conduits sous le niveau du sol* pour l'installation des canalisations souterraines d'un branchement. Des discussions ont lieu présentement entre Hydro-Québec et la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) afin de solutionner le tout. Le maître électricien est invité à communiquer directement avec Hydro-Québec pour obtenir des directives précises afin de déterminer comment il doit exécuter les travaux et ce, avant de soumissionner, planifier et exécuter de tels travaux.

## Erreurs ou lacunes dans les plans et devis : à qui la responsabilité?

Des difficultés peuvent survenir en chantier en raison de lacunes ou des erreurs dans les plans ou les devis constatées tardivement.

La responsabilité d'assumer les conséquences dépendra des circonstances particulières de chaque projet.

### Principes

D'un côté, le maître de l'ouvrage doit décrire de manière adéquate les travaux à réaliser et fournir suffisamment d'informations aux soumissionnaires, de manière à ce que ceux-ci puissent bien saisir la nature de leurs engagements. Les professionnels mandatés par le maître de l'ouvrage doivent donc préparer leurs documents dans cette optique, considérant qu'ils doivent le faire dans le respect des règles de l'art et des normes de construction applicables.

De l'autre côté, l'entrepreneur électricien a également un devoir de prudence et de diligence et doit, avant de présenter une soumission, porter une attention particulière aux plans et devis et soulever les erreurs qu'il constate ou qu'il devrait déceler comme entrepreneur normalement compétent.

L'entrepreneur électricien doit donc être vigilant, prendre connaissance de l'ensemble des documents et se renseigner s'il constate des ambiguïtés. Toutefois, il n'a quand même pas à refaire les calculs

de l'ingénieur ou des autres professionnels. Ces derniers demeurent responsables de la conformité de leurs plans et devis au *Code de construction*<sup>1</sup>, tout comme l'entrepreneur est toujours responsable d'exécuter ses travaux conformément à ce code<sup>2</sup>.

### Ordre de priorité des documents contractuels

Il arrive que dans certains contrats, les documents contractuels (devis, plans, instructions aux soumissionnaires, bordereaux, etc.) soient classés selon un ordre de priorité particulier.

Cependant, les documents s'interprètent généralement ensemble et c'est seulement en cas de contradiction que l'on aura recours à l'ordre de priorité pour les interpréter.

### Différends en cours de chantier

Certains contrats prévoient des mécanismes de règlement des différends (ex. : contrats publics, ACC-1, etc.). Il est important de respecter la procédure décrite, par exemple en transmettant les avis de désaccords dans les délais prévus.

### Conclusion

Face à des erreurs dans les plans et devis, tous les intervenants sont susceptibles d'engager leur responsabilité. Celle-ci peut parfois être partagée entre eux.

En effet, l'erreur de l'un ne vient pas annuler l'erreur de l'autre. Le fait qu'un entrepreneur électricien n'ait pas vu certaines erreurs qu'il aurait dû voir ne vient pas nécessairement dégager de toute responsabilité le professionnel qui l'a initialement commise et vice-versa. ■

<sup>1</sup> [Loi sur le bâtiment](#), (RLRQ, c. B-11), art. 18; [Code civil du Québec](#), (CCQ-1991), art. 2100.

<sup>2</sup> [Loi sur le bâtiment](#), art. 14; [CCQ](#), art. 2100.

Qui se ressemble  
rassemble ses assurances

**MR<sup>a</sup>**  
Cabinet en assurance  
de personnes

Pour en savoir plus :  
[cabinetmra.com/cmeq](http://cabinetmra.com/cmeq)



## Maintenant, t'es au courant : c'est un maître électricien que ça te prend!

Il y a quelques semaines, la CMEQ a lancé sa nouvelle campagne de sensibilisation *Maintenant, t'es au courant : c'est un maître électricien que ça te prend!* pour rappeler au public l'importance de faire affaire avec un maître électricien licencié pour réaliser ses travaux d'électricité.



Dans le cadre de la campagne, cinq capsules vidéo humoristiques ont été réalisées. Ces capsules présentent différentes situations où un bricoleur du dimanche tente de faire lui-même le travail et où les interventions réalisées ne tournent pas très bien. Ces capsules sont diffusées sur la page Facebook de la CMEQ, sur YouTube ainsi que sur le site [Web](#) créé spécialement pour la campagne. En plus des conseils et des renseignements sur le rôle du maître électricien, le site Web propose également un quiz pour permettre aux consommateurs de tester leurs connaissances. Voici les résultats au moment d'écrire ces lignes :

- » Nombre de visiteurs sur le site Web de la campagne : 10 864 visiteurs
- » Nombre de quiz complétés : plus de 2 000
- » Nombre de visionnements des vidéos : 101 354

Prenez quelques minutes pour découvrir les capsules et le contenu du site <https://maintenanttesaucourant.com/>. ■

## Retraite CCQ, soyez vigilant

Si vous avez reçu des communications en provenance de la [Commission de la construction du Québec](#) (CCQ) portant sur la retraite, prêtez-y une attention particulière.

### Deux volets

Depuis 2005 le régime de retraite de la CCQ comporte deux volets : d'une part l'ancien régime à prestation déterminée dans lequel les sommes accumulées restent accessibles pour tous ceux qui ont droit à une rente et, d'autre part, le nouveau régime à cotisation déterminé où toutes les nouvelles cotisations sont aiguillées.

### La retraite partielle offerte depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014

La CCQ offre depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 la [retraite partielle](#) qui permet aux travailleurs salariés de commencer à recevoir leur rente en provenance de l'ancien régime tout en continuant à travailler et de cotiser au nouveau régime.

Cette option permet au salarié de commencer à recevoir une première rente, celle du compte général. Par la suite, au moment qui lui convient, il peut demander de recevoir une deuxième rente, celle du compte complémentaire, qui s'ajoute à sa première rente.

Un salarié non retraité qui a commencé à participer au régime de retraite avant 2005 est admissible à la retraite partielle s'il satisfait aux quatre conditions suivantes :

1. il a accumulé au moins 21 000 heures travaillées au régime de retraite (excluant celles prises en compte pour le calcul d'une prestation du compte général qui lui a déjà été payée);
2. il est admissible à recevoir une rente du compte général;
3. il a accumulé au compte général une rente d'au moins 150 \$/mois, avant l'ajout du supplément de 12,5 %;
4. il a un compte complémentaire dont la valeur est supérieure à 0 \$ à la date de sa retraite partielle.

### Les faits

Lorsque ce changement est entré en vigueur, la CCQ a informé les quelque 13 000 travailleurs admissibles à la retraite partielle via un dépliant et a modifié ses relevés annuels de retraite pour tenir compte des changements.

Toutefois, le dépliant publié pouvait prêter à confusion et aucune communication claire n'a été faite de la part de la CCQ pour avertir les travailleurs et travailleuses concernés d'une particularité très importante de la retraite partielle : ceux-ci perdraient à tout jamais des sommes importantes auxquelles ils avaient droit s'ils ne demandaient pas leur retraite partielle dès leur admissibilité.

En 2017, le [Tribunal administratif du travail](#) a adressé des reproches à la CCQ qui refusait de payer rétroactivement les rentes de deux travailleurs de la construction lésés. À la suite de cette décision de justice (19 juin 2017), la CCQ a annoncé qu'elle verserait rétroactivement les rentes non réclamées depuis trois ans. Elle s'est engagée à contacter personnellement les personnes visées.

Nous vous recommandons de suivre attentivement votre régime de retraite de la CCQ. Soyez prévenu des risques de passer à côté de montants qui vous sont dus. En cas de doute, contactez directement la CCQ en vous référant aux canaux disponibles sur leur page [Internet](#). ■

**Références :** [Les vices du régime de retraite de la construction - La Presse+](#)

[https://plus.lapresse.ca/screens/e18b5ff6-a147-4ea0-b168-2e28815bae94\\_7C\\_\\_0.html](https://plus.lapresse.ca/screens/e18b5ff6-a147-4ea0-b168-2e28815bae94_7C__0.html)  
<https://www.cq.org/retraitepartielle>



**Formation admissible au FFSIC.** Des modalités s'appliquent. Voir le plan de cours pour plus de renseignements ou communiquez avec l'agente de promotion de la formation, au 514 738-2184, option 7.

## FORMATION

### Formations

#### offertes par la CMEQ

#### Programmation des formations en mode virtuel du mois de mai 2021

**Introduction aux problèmes de la qualité de l'onde et des courants harmoniques**

Jeudi 6 mai 2021  
Code : TEC4977  
Coût : 125 \$

**NOUVEAU!**  
**Le contrat : un outil essentiel pour éviter les litiges**

Mardi 18 mai 2021  
Code : JUR4957  
Coût : 95 \$

**Livre bleu, 10<sup>e</sup> édition (norme E.21-10)**

Vendredi 7 mai 2021  
Code : TEC5010  
Coût : 35 \$

**Chute de tension**

Jeudi 20 mai 2021  
Code : TEC4946  
Coût : 125 \$

**Étude et estimation de projets photovoltaïques**

Samedi 8 mai 2021  
Code : TEC4964  
Coût : 325 \$

**Sécurité électrique et réseaux électriques essentiels en établissements de santé (Norme CSA Z32-15)**

Mercredi 26 mai 2021  
Code : TEC4998  
Coût : 350 \$

**Calcul de charge et analyse du Bulletin technique « Calibre du branchement du consommateur »**

Mercredi 12 mai 2021  
Code : TEC4929  
Coût : 115 \$



INFORMEL - BULLETIN OFFICIEL DE LA CMEQ - MAI 2021

### Formation web 24/7 -

#### **Piscines et électricité - Exclusif aux membres de la CMEQ**

L'installation électrique à proximité d'une piscine requiert prudence et précautions, mais connaissez-vous bien les règles pour réaliser des travaux sécuritaires?

Les exigences liées à cette catégorie de travaux électriques sont différentes d'un type de piscine à l'autre et les mises en garde et précautions à prendre ne sont pas forcément les mêmes. La formation vous permettra d'y voir plus clair.

Elle aborde également l'incontournable protection contre les fuites à la terre et lève le voile sur les étapes d'installation d'une piscine creusée.

Profitez-en pour ne pas nager en eau trouble...

#### **Piscines et électricité**

Coût membre de la CMEQ : 95 \$ plus taxes

#### **Inscription et paiement en ligne**

Renseignement à [formation@cmeq.org](mailto:formation@cmeq.org) ou par téléphone au 514 738-2184 / 1 800 361-9061, option 7.

Les prix ne comprennent pas les taxes.

## CCQ - Service de formation aux entreprises

Saviez-vous que, grâce aux cotisations que vous versez au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC), vous pourriez bénéficier du soutien de l'équipe du Service de formation aux entreprises (SFAE) de la Commission de la construction du Québec (CCQ) pour former votre main-d'œuvre gratuitement?

Les conseillers en formation du SFAE peuvent même se déplacer pour vous rencontrer et vous aider à cibler vos besoins de formation. Ces conseillers prennent rapidement en charge le développement, l'organisation et le financement des formations.

Pour connaître la faisabilité d'une formation, en faire le suivi ou pour tout autre

renseignement, il suffit de communiquer avec la ligne Info-perfectionnement au 1 888 902 2222, ou directement avec l'un des conseillers du Service de formation aux entreprises.

Vous pouvez également consulter l'onglet « Employeur » du site [FIERSETCOMPETENTS.COM](http://FIERSETCOMPETENTS.COM). ■

PLUS DE

# 500

## FORMATIONS

ADAPTÉES À VOS BESOINS

Faites appel au service de formation aux entreprises pour former vos travailleurs.





## Le paiement de maintien de votre licence d'entrepreneur en électricité

À chaque année, environ 90 jours avant la date d'échéance, la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) vous fait parvenir une correspondance relative aux frais que vous devez acquitter pour le maintien de votre licence d'entrepreneur en électricité.

Cette facture comprend votre cotisation annuelle à la CMEQ, les frais et droits de maintien de votre licence et si vous détenez un cautionnement de licence offert par la CMEQ, le coût de ce cautionnement.

Les paiements de maintien de licence doivent être reçus par paiement en ligne via notre site Internet, par la poste, par transfert bancaire ou par carte de crédit en nous contactant par téléphone avant la date d'échéance de la licence.

Il est important de savoir qu'il faut prévoir un délai de 72 heures ouvrables pour le traitement du paiement fait par transfert bancaire et prévoir aussi les délais postaux pour le paiement par chèque. Si votre paiement n'est pas reçu à la date d'échéance, votre licence devient nulle.

Anciennement, la CMEQ joignait également à cet envoi une copie d'un document nommé « Mise à jour » prérempli afin d'offrir l'opportunité au membre de valider les renseignements contenus à son dossier d'entreprise. Afin d'alléger l'envoi, nous l'avons retiré.

Nous désirons donc profiter de cette occasion pour vous rappeler que tous les changements suivants doivent être signifiés par écrit, sans délai, à la CMEQ : le départ ou le décès d'un répondant, le changement d'adresse ou de numéro de téléphone de l'entreprise.

Le répondant doit également, sans délai, informer par écrit la CMEQ lorsqu'il cesse d'agir à ce titre.

En vertu de la *Loi sur le bâtiment* (Loi), l'entreprise doit, dans les 30 jours, informer par écrit la CMEQ de tout

changement à sa structure juridique, notamment en cas de fusion, de vente ou de cession.

L'entreprise doit dans le même délai, aviser par écrit la CMEQ de toute modification à un renseignement ou à un document qu'il lui a fourni.

L'omission de notifier à la CMEQ dans le délai prescrit peut entraîner la suspension ou l'annulation de la licence d'entrepreneur en électricité.

Les changements peuvent être effectués en complétant le formulaire de « Mise à jour ». Pour l'ajout d'un répondant ou d'une sous-catégorie, vous devez compléter le formulaire de demande de modification d'une licence. Les deux (2) formulaires sont disponibles en accédant à la rubrique « [Devenir entrepreneur](#) » du site Internet de la CMEQ.

À noter que les formulaires doivent être complétés, signés et retournés à la CMEQ. De plus, dans le cas d'un ajout de répondant ou de sous-catégorie, des frais sont applicables. Nous vous invitons donc à vous référer à la liste des [droits et frais exigibles](#) disponible sur le site Internet. Sachez que vous pouvez à tout moment communiquer avec la Direction de la qualification professionnelle pour vous guider dans la complétion d'un formulaire aux numéros suivants : 514 738-2184 ou 1 800 361-9061, option 3. ■

### Horaire d'été à la CMEQ

Du lundi 31 mai au vendredi 3 septembre, nos bureaux seront ouverts de 8 heures à 16 h 30 du lundi au vendredi. Prenez note cependant que la CMEQ fonctionnera avec des effectifs réduits les vendredis après-midi.

### Journée nationale des patriotes

Le lundi 24 mai est la Journée nationale des patriotes c'est un jour férié et chômé au Québec. Les bureaux de la Corporation des maîtres électriciens seront donc fermés.



## Bien assuré, mieux protégé!

Découvrez notre programme d'assurance exclusif aux membres de la CMEQ.

### Assurance des entreprises et cautionnement

- Responsabilité civile, erreurs et omissions, malfaçons
- Assurances des biens
- Service de cautionnement exclusif
- Assistance juridique illimitée et gratuite

### Assurance Automobile et habitation

- Tarification avantageuse pour les membres et leurs employés